

Enseignant(e) – Discipline : Danse Jazz

Cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) **(Temps non-complet – 4h30)**

Aux portes de Paris, la ville d'Ivry-sur-Seine (63000 habitants) est un territoire en pleine expansion qui déploie historiquement une politique culturelle affirmée tant en matière de création et de diffusion d'œuvres contemporaines - avec 8 équipements municipaux ou partenaires, couvrant l'ensemble des disciplines artistiques ainsi que la culture scientifique et technique - que d'offre de pratiques amateurs pluridisciplinaires ou encore d'action culturelle auprès de tous les publics.

A ce titre, le Conservatoire est le principal lieu ressource pour les pratiques musicales et chorégraphiques sur le territoire communal. Il accueille plus de 800 élèves sur 21 disciplines instrumentales individuelles, 27 pratiques collectives, 3 esthétiques de danse (classique, jazz, contemporain) ainsi que les classes d'éveil et d'initiation en musique et en danse.

Rattaché.e au Directeur du conservatoire, vous serez chargé.e d'enseigner l'initiation et la danse jazz.

Vos missions :

- Enseigner la danse dans le cadre du règlement des études de l'initiation au cycle 3 ;
- Participer aux projets pédagogiques et artistiques du département danse ;
- Être partie prenante de la réflexion sur le projet pédagogique et artistique, au sein du département danse et, au-delà, du conservatoire.

Votre profil :

Titulaire du grade d'ATEA (ou d'un titre ou d'un diplôme permettant l'accès à ce cadre d'emploi : DE obligatoire) et d'une expérience pédagogique et artistique, vous faites preuve de qualités pédagogiques et d'ouverture à différentes esthétiques, de rigueur, du sens du travail en équipe, de capacités d'organisation et d'adaptation à différents publics.

Vous avez une connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale, du contexte et des enjeux de l'Enseignement artistique, une forte exigence pédagogique ainsi que de très bonnes qualités relationnelles.

Environnement de travail :

Cours le lundi de 17h00 à 21h30 (pour l'année scolaire 2023-2024)

Le Conservatoire est ouvert du lundi au samedi.

Rémunération : régime indemnitaire + prime annuelle / Comité des activités sociales et culturelles (CASC)

Temps de travail : 4h30/semaine

Prise de poste : le 1^{er} septembre 2023

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le recrutement de personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser, le plus rapidement possible, CV et lettre de motivation à conservatoire.municipal@ivry94.fr, ou à Monsieur le Maire, esplanade Georges Marrane, 94205 Ivry-sur-Seine CEDEX.